

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°4
Réunion des 21 et 22 avril 2023

L'an deux mille-vingt-trois et les 21 avril à partir de 17h00 et 22 avril à compter de 9h00, les membres du Conseil d'Administration de la Fédération Française de Volley (ci-après la « FFvolley »), dont le siège social est sis 17 rue Georges Clémenceau 94607 Choisy-Le-Roi cedex, se sont réunis en présentiel à l'hôtel Best Western Aéroport Paris Orly à Rungis sur convocation du Président par courrier électronique, conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts.

Etaient présents en tant que membres à voix délibérative :

- | | |
|------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|
| 1. AKILIAN Michelle – Administrateur | 15. GANGLOFF Claude – Administrateur |
| 2. ALBE Christian – Trésorier général | 16. GONÇALVES-MARTINS Sébastien – administrateur |
| 3. ANATOLE Marc-Olivier – Administrateur | 17. GOUX Richard – Administrateur |
| 4. ARIA Alain – Administrateur | 18. LABROUSSE Yves – Administrateur |
| 5. BAGATTO Cynthia – Administrateur | 19. LE THOMAS Viviane – Administrateur |
| 6. BERNARD Monique – Administrateur | 20. MABILLE Gérard – Administrateur |
| 7. BITON Guillaume – Administrateur | 21. SAGOT Éric – Administrateur |
| 8. BOUGET Yves (absent le 21 avril et représenté par Mme BERNARD) – Vice-président | 22. MARTIN-DOUYAT Michel – Administrateur |
| 9. COLLOT Isabelle – Administrateur | 23. MOURADIAN Christine – Administrateur |
| 10. DE BERNON Françoise – Administrateur | 24. NOEL Florence – Vice-présidente |
| 11. DECONNINCK Didier – Administrateur | 25. TANGUY Eric - Président |
| 12. DURAND Christophe – Trésorier général adjoint | 26. VALLOGNES Nathalie – Administrateur |
| 13. FLORENT Sébastien – Secrétaire général | 27. VIALA Delphine – Administrateur |
| 14. FRELAT Véronique – Administrateur | 28. VOUILLOT Pierre – Administrateur |
| 15. | |

Assiste avec voix consultative conformément à l'article 14 des statuts :

- Jean-Louis LARZUL – Président du Conseil de Surveillance

Assistent sur invitation du Président :

- Jean-Paul ALORO – Membre du Conseil de Surveillance
- Michel COZZI, Président de la Commission Fédérale Sportive
- Axelle GUIGUET – Directrice Technique Nationale (DTN)
- Antoine DURAND – Responsable juridique de la FFvolley

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la séance est le suivant :

1. INTERVENTION DU PRESIDENT DE LA FFvolley (Eric TANGUY)

- ✓ Informations diverses

2. INTERVENTION DU PRESIDENT DE LA LNV (Yves BOUGET)

3. PROJETS FÉDÉRAUX

1. Projets de la tarification unique de la licence à tarif unique
2. Projet de la nouvelle gouvernance

4. POLE DTN (Axelle GUIGUET)

5. POLE SPORTIF (Pierre MERCIER)

- ✓ Approbation du cahier des charges Beach Volleyades 2022/2023
- ✓ Approbation du RPE Beach Volleyades 2022/2023
- ✓ Approbation du RPE Elite Avenir Tournoi Final
- ✓ Approbation des RPE Coupe de France de Beach Volley 2023 M13-M15-M18- Seniors
- ✓ Approbation du RPE du circuit national, le France Beach Volley Séries 2022/2023
- ✓ Approbation du RPE Championnat National de Volley Assis 2022/2023
- ✓ Validation du planning général 2023/2024 de la fédération
- ✓ Compte rendu de la réunion Elite Access

6. POLE ADMINISTRATION ET FINANCES

ADMINISTRATION (Sébastien FLORENT)

- ✓ Approbation et présentation des procès-verbaux :
 - Procès-verbaux du Bureau Exécutif
 - Procès-verbaux du Conseil d'Administration
 - Procès-verbal du Conseil de Surveillance
 - Procès-verbaux des commissions
- ✓ Intervention du Président de la COMMISSION FÉDÉRALE STATUTS ET RÈGLEMENTS sur les documents à produire lors des ré affiliations des GSA gérées par les LRVB
- ✓ Commission Fédérale :
 - Approbation de la Cellule Fédérale contre les violences sexuelles et sexistes : M. Wissam BAAMARA, nouveau membre
- ✓ Ressources Humaines : point de situation
- ✓ Organisation de l'assemblée générale des 9 et 10 juin 2023 :
 - Approbation de l'ordre du jour
 - Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale des 20-21 mai 2022
 - Approbation des modifications des statuts et du règlement intérieur
 - Approbation des statuts de la Ligue Nationale de Volley
 - Présentation et approbation des vœux
- ✓ Approbation des modifications règlementaires (avec Gérard MABILLE) :
 - Règlement Général des licences et GSA (avec Gérard MABILLE) + article 49 Le Club Jeunes
 - Règlement Général de l'Encadrement Technique en Championnat de France (avec Eric SAGOT)
 - Résolution de la CFEE : Projet d'évolution du dispositif de formation continue des amateurs (FCA)
 - Règlement Général d'Arbitrage (avec Pierre MERCIER)
 - Règlement Général des Epreuves Sportives comprenant les tableau des catégories d'âge (avec Pierre MERCIER)
 - Le Règlement Général des Devoirs d'Accueil et de Formation (avec Michelle AKILIAN)
 - Le Règlement de la DNACG

FINANCES (Christian ALBE)

- ✓ Points d'information
- ✓ Approbation du budget prévisionnel 2023 révisé
- ✓ Approbation du budget de la challenger Cup
- ✓ Approbation du budget révisé de la VNL
- ✓ Préparation de l'assemblée générale (points financiers)
 - Approbation du bilan et compte de résultat 2022
 - Approbation de la tarification saison sportive 2023/2024 (fichiers modifiés)
 - Approbation du budget prévisionnel 2024

7. POLE OUTRE-MER

8. POLE DEVELOPPEMENT

- ✓ Point d'étape Horizon 2028

9. POLE PROMOTION (Eric TANGUY)

- ✓ Point d'étape de la billetterie

10. POLE COMMUNICATION (Sébastien FLORENT)

11. POINTS DIVERS

- ✓ Etat des licences
- ✓ Siège Fédéral

Eric TANGUY, en sa qualité de Président, ouvre la séance du Conseil d'Administration à 17h00 le 21 avril 2023.

I - INTERVENTION DU PRESIDENT DE LA FFVOLLEY

Eric TANGUY prend la parole, son intervention est résumée en ces termes :

- Eric TANGUY présente Monsieur Antoine DURAND, nouveau responsable juridique de la FFvolley arrivé dans les effectifs depuis le 3 avril 2023.
- Eric TANGUY indique ensuite qu'il aimerait aborder en premier jour de réunion deux sujets d'envergure :
 - La réforme de la gouvernance, à la suite de la publication de la LOI du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France ;
 - La tarification unique de la licence, afin de se conformer à l'avis de la cour des comptes et se mettre « à l'abri de la loi »
- C'est avec tristesse qu'Eric TANGUY évoque l'accident du travail subi par Caroline THOMAS, manager de l'équipe de France Masculine ; alors en déplacement dans le cadre de ses missions fédérales pour assister à la finale de la CEV Cup les 5/6 avril dernier, elle est encore hospitalisée en Belgique mais avec une guérison en bonne voie, Eric TANGUY lui souhaite le prompt des rétablissements ;
- Obligation légale depuis la LOI du 2 mars 2022 susmentionnée, la déclaration d'intérêts et de patrimoine à la Haute Autorité à la Transparence de la Vie Publique (HATVP) doit être faite dans les meilleurs délais ; un courrier en ce sens a dû être réceptionné par le secrétaire général, trésorier et vice-présidents ;
- Point Billetterie : les finales de Coupe de France professionnelle à la Halle Carpentier ont montré un franc succès de cette compétition (3500/3600 places avec guichet fermé pour la finale Masculins) auprès du public, dont 75% n'étaient pas du sérail ; Eric TANGUY insiste sur la nécessité de travailler très en amont si l'intention est de remplir une plus grande salle à l'avenir (Bercy en configuration 6000 places par exemple), les calendriers de ce type d'équipements étant booké 18 mois avant l'évènement en règle générale.

II - PROJETS FÉDÉRAUX

✓ Projet de la nouvelle gouvernance

- Composition du Conseil d'administration

Eric TANGUY présente ses deux propositions pour la future composition du CONSEIL D'ADMINISTRATION (cf. Annexes), modifications statutaires induites par la LOI du 2 mars 2022 susmentionnée :

- Une composition à 24 membres ;
- Une composition à 36 membres.

En premier lieu, Claude GANGLOFF indique préférer une solution avec un nombre restreint de membres.

Viviane LE THOMAS propose que le lien avec les LIGUES RÉGIONALES soit plus prégnant, en prévoyant 4 représentants du CONSEIL NATIONAL DES LIGUES.

Jean-Louis LARZUL préconise pour sa part qu'il y ait moins d'élus qu'actuellement.

Eric TANGUY évoque en réponse les inconvénients afférents à l'alternance dans sa proposition 1.

Christophe DURAND remarque qu'aucune représentation des COMITES DEPARTEMENTAUX n'est prévue. Il lui est répondu que cela pourrait démultiplier les coûts et d'alourdir la composition du CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Sébastien FLORENT rappelle que la LOI fixe a minima des catégories de licenciés ayant une qualité particulière, qui ne doivent pas représenter plus de 25% du corps de l'organe collégial d'administration : SPORTIFS DE HAUT NIVEAU, entraîneurs, arbitres et médecin.

Florence NOEL regrette pour sa part qu'aucune représentation des territoires ultramarins ne soit prévue par les propositions présentées.

Personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir le vote (main levée) :

1^{ère} RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide d'approuver la deuxième proposition de composition du CONSEIL D'ADMINISTRATION à 36 membres.
(3 voix pour la proposition n°1, 4 abstentions)

- Composition du Bureau Exécutif

Eric TANGUY présente sa proposition pour la future composition du BUREAU EXECUTIF (cf. Annexes), modifications statutaires induites par la LOI du 2 mars 2022 susmentionnée : 12 membres.

Etant donné que les élections de la LIGUE NATIONALE DE VOLLEY ont lieu après les élections FFvolley, que la loi dispose que la différence entre le nombre d'hommes et le nombre de femmes ne peut être supérieur à un dans la composition du BUREAU EXECUTIF et que deux hommes ou deux femmes peuvent être à la tête des deux instances nationales du volley (FFvolley et LIGUE NATIONALE DE VOLLEY), il est préconisé que prévoit un BUREAU EXECUTIF à 13 membres.

En outre, Eric TANGUY indique qu'il envisage l'institutionnalisation d'un Bureau restreint « *pour prendre des décisions dans l'urgence* », telles que des situations de risques d'attentat par exemple. Cette instance pourra être nommée Comité de Pilotage (COFIL) et composée du Président, du SECRETAIRE GENERAL, du Trésorier, du VICE-PRESIDENT délégué et du Président de la LIGUE NATIONALE DE VOLLEY.

2^{ème} RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide d'approuver la proposition de composition du BUREAU EXECUTIF à 13 membres.
(0 voix contre, 4 abstentions)

En outre, il est proposé que les quatre membres du CONSEIL D'ADMINISTRATION aux postes principaux de ce BUREAU EXECUTIF (à savoir Président, Trésorier, SECRETAIRE GENERAL et VICE-

PRESIDENT délégué) ne puissent plus cumuler leur fonction fédérale avec un mandat de président LIGUES RÉGIONALES ou CD.

3^{ème} RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide d'approuver le non-cumul des mandats de Président, Trésorier, SECRETAIRE GENERAL ou VICE-PRESIDENT délégué de la FFvolley, et de président de LIGUES RÉGIONALES ou de CD.
(0 voix contre, 1 abstention)

- Composition du Conseil de Surveillance

Eric TANGUY présente sa proposition pour la future composition du CONSEIL DE SURVEILLANCE (cf. Annexes).

En outre, l'objectif de cette proposition est également de préciser les attributions/prérogatives du CONSEIL DE SURVEILLANCE.

Jean-Louis LARZUL considère que le renouvellement par moitié n'est pas forcément une bonne idée. En outre, il indique qu'une composition à moins de 10 membres ne permettrait pas un fonctionnement efficace de l'instance.

Autre suggestion, la parité au sein du CONSEIL DE SURVEILLANCE est discutée par les administrateurs et proposée au vote.

Surtout, étant donné que la LOI du 2 mars 2022 susmentionnée oblige le CONSEIL D'ADMINISTRATION à décider du principe et du montant d'une éventuelle rémunération des trois dirigeants principaux de la FFvolley, Eric TANGUY propose de donner comme prérogative au CONSEIL DE SURVEILLANCE de négocier cette éventuelle rémunération avec l' élu concerné, puis d'en faire une proposition au CA. En effet, la négociation de sa rémunération pour un Président nouvellement élu avec le CONSEIL D'ADMINISTRATION risque d'être plus qu'inconfortable, donc il paraît opportun de donner une telle prérogative au CONSEIL DE SURVEILLANCE, organe non dirigeant de la FFvolley.

4^{ème} RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver une nouvelle composition du CONSEIL DE SURVEILLANCE à 7 membres, avec une représentation paritaire d'hommes et de femmes, élus à compter de 2026, année des prochains Jeux Olympiques d'hiver afin que ne soient pas corrélés les mandats des instances dirigeantes et du CONSEIL DE SURVEILLANCE.

- Institutionnalisation du Conseil National des Ligues

Eric TANGUY présente sa proposition d'institutionnalisation du CONSEIL NATIONAL DES LIGUES (cf. Annexes).

5^{ème} RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver l'institutionnalisation du CONSEIL NATIONAL DES LIGUES tel que présentée.

- ✓ Projet de la tarification unique de la licence

Eric TANGUY initie le débat en rappelant que pas moins de 110 tarifs différents de la licence étaient appliqués sur le territoire français, tous facturés et comptabilisés par la FFvolley, et que la FFvolley s'était fait épingleur par la cour des comptes car la licence est un « *produit national* » par essence.

La proposition qui est faite aujourd'hui est selon lui une demi-mesure, mais elle a au moins l'avantage de mettre la FFvolley « *dans la légalité* ».

Christian ALBUREAU EXECUTIF présente le nouveau système de comptabilité qui fait office d'habillage mais qui permettra à minima à la FFvolley de revenir dans la légalité.

Christine MOURADIAN s'étonne qu'on ne discute pas sur un véritable tarif unique de la licence.

Eric TANGUY répond qu'il a effectivement parlé de « demi-mesure ».

Michel MARTIN-DOUYAT considère que la solution proposée est un bon compromis car chaque ORGANE DECONCENTRE « *n'a pas la même taille* ».

Eric TANGUY considère que le volley-ball en ressort gagnant, dès lors qu'une certaine sécurité juridique est assurée : les négociations étaient certes originellement ambitieuses mais un « petit saut » est quand même effectué avec cette proposition.

Sébastien GONÇALVES-MARTINS indique être contre cette proposition pour diverses raisons tenant à la philosophie de cette tarification distincte en fonction des territoires, à l'instabilité politique que cela peut créer (exemple des délégués régionaux qui votent contre une hausse du tarif de la licence fédérale alors que leur LIGUES RÉGIONALES augmentent la part régionale) mais aussi la remise en cause potentielle de choix de politique sportive fédéraux par les ORGANES DECONCENTRES.

Eric TANGUY s'inscrit dans l'analyse de Sébastien mais constate que la proposition permet de faire un pas vers une plus grande transparence, avec la distinction part fédérale/part ORGANES DECONCENTRES.

Viviane LE THOMAS indique s'inscrire totalement dans les arguments de Sébastien GONÇALVES-MARTINS.

Alain ARIA trouve cela dommage car la FFvolley ne va ainsi pas au bout de la démarche. On respecte certes la loi mais pas forcément l'esprit de la loi : un licencié dans une LIGUES RÉGIONALES ne paiera pas le même montant dans une autre LR.

5^{ème} RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à la majorité simple des voix exprimées des membres présents et représentés d'approuver la proposition faite par Eric TANGUY et Christiane ALBE.

La séance est levée à 21 heures le 21 avril 2023.

Eric TANGUY, en sa qualité de Président, ouvre la séance du Conseil d'Administration à 9h00 le 22 avril 2023.

III - INTERVENTION DU PRESIDENT DE LA LNV (Yves BOUGET)

Yves BOUGET évoque la mise en place des licences clubs, véritable outil de développement et de sagesse des clubs professionnels de Volley qui sera appliqué à compter de la saison 2023/2024.

L'objectif affiché de cette mesure est de faire progresser les clubs en termes de communication, marketing, structuration et de RH.

IV - POLE DTN (Axelle GUIGUET)

En premier lieu, Axelle GUIGUET fait un point sur un début de saison « *encourageant* » de beach-volley international en Amérique du Sud, à LA PAZ et ITAPEMA notamment.

Elle rappelle au CONSEIL D'ADMINISTRATION la tenue du TQCE U17 H & F ce week-end à Marcq-en-Barœul.

Sur le staff des équipes de France, au regard de l'accident très grave de Caroline THOMAS, la DTN a décidé de faire appel aux valeurs sûres, aux anciens, mais difficile de les mobiliser sur une période aussi longue que 4 mois.

En conséquence, Arnaud JOSSERAND assurera l'intérim de Caroline THOMAS pour la préparation et la participation à la VNL, un grand merci à lui qui a toujours été au service du projet de l'équipe de France.

Pour la deuxième partie de saison (Championnats d'Europe), Axelle GUIGUET indique rester en discussion, sans choix définitif.

Dans tous les cas, 90% des aspects logistiques (avions et hôtels) de la saison avaient été organisés par Caroline, le plus dur étant désormais le tuilage avec les différents interlocuteurs.

Ensuite, Axelle GUIGUET indique qu'une date a été trouvée pour la remise de la légion d'honneur aux joueurs de l'équipe de France Masculine suite à leur titre olympique qui se déroulera à Montpellier le 30 mai prochain.

Le BUREAU EXECUTIF a validé les modalités de sélection pour les Jeux Olympiques de Paris 2024 : il s'agit d'un document CNOSF transmis pour validation définitive : « *on est dans les temps* ».

En résumé, la France en tant que pays organisateur dispose d' :

- une équipe Hommes & une équipe Femmes engagées obligatoirement en Volleyball ;
- une paire Hommes & une paire Femmes engagées en beach-volley, avec engagement potentielle d'une deuxième paire Hommes et/ou Femmes.

Sur la politique des relations internationales, nous avons accueilli le DTN et le DTN Adjoint, rencontre faite d'échanges riches sur la structuration, le Haut-Niveau et le développement du volley.

Le colloque des CTS sera d'ailleurs organisé fin octobre en Tunisie.

La formation des dirigeants est un service aux clubs qui suit son cours.

Enfin, Michelle AKILIAN vous fera un point sur le projet Horizon 2028 de la FFvolley.

V - POLE SPORTIF

Les documents suivants sont soumis à approbation du (cf. Annexes) :

- ✓ Approbation du cahier des charges Beach Volleyades 2022/2023
(*Unanimité*)
- ✓ Approbation du RPE Beach Volleyades 2022/2023
(*Unanimité*)

Viviane LE THOMAS indique que tout est OK en termes d'hébergement. En revanche, le lieu n'est pas encore fixé.

Eric TANGUY indique, si difficultés, qu'il ne faut pas hésiter à en faire part aux instances dirigeantes.

- ✓ Approbation du RPE Elite Avenir Tournoi Final (Cf. Annexes)
(*Unanimité*)
- ✓ Approbation des RPE Coupe de France de Beach Volley 2023 M13-M15-M18-Seniors
(Cf. Annexes)
(*0 voix contre, 1 abstention*)

Il est mis en question le versement des frais d'arbitrage par les LR.

Eric TANGUY répond qu'on peut revoir le système avec un versement par la FFvolley mais qu'il faudra trouver des recettes afin d'assurer l'équilibre financier de la compétition, donc potentiellement une hausse des frais d'engagement.

Michel COZZI indique que la coupe de France comprend également une phase régionale.

Eric TANGUY rappelle que le beach-volley est une pratique beaucoup plus coûteuse, c'est une réalité économique. La commission Fédérale Outdoor et la COMMISSION FÉDÉRALE D'ARBITRAGE travailleront à changer le système si c'est jugé opportun.

- ✓ Approbation du RPE du circuit national, le France Beach Volley Séries 2022/2023 (Cf. Annexes)
(*0 voix contre, 1 abstention*)
- ✓ Approbation du RPE Championnat National de Volley Assis 2022/2023 (Cf. Annexes)
(*0 voix contre, 1 abstention*)
- ✓ Validation du planning général 2023/2024 de la FFvolley (Cf. Annexes)

Michel COZZI indique que la CFS a essayé et fait corollairement le maximum pour que tout le calendrier de compétitions soit cohérent, notamment en tentant d'éviter le télescopage des épreuves.

Eric TANGUY précise qu'il s'agit d'un document informatif. Il s'engage à pousser afin que les présidents de la CFS et de la Commission Fédérale Outdoor travaillent ensemble, le problème résidant sans doute dans l'incompréhension entre les deux commissions, la seconde étant composée de personnalités très beach-volley.

✓ Compte rendu de la réunion Elite Access (Cf. Annexes)

Initialement programmée le 4 avril, la réunion a eu lieu jeudi dernier en soirée : l'objectif était d'énumérer les critères pour l'Elite Access en se basant que ce qui est déjà prévu par la LIGUE NATIONALE DE VOLLEY, en moins contraignant.

En tout état de cause, pour voir le jour, cette division Elite Access doit être composée de 8 équipes participantes, étant entendu que pour certains il faut attendre l'aval de la DNACG.

Sinon, on revient à 3 poules d'Elite « normales ».

Eric TANGUY demande combien d'équipes s'avèrent candidates pour participer à cette division.

Michel COZZI répond qu'il y a beaucoup de candidats mais la question est de savoir combien remplissent les critères : une dizaine environ.

Yves BOUGET pose la question du timing : est-ce que c'est la bonne année pour lancer ce championnat ? Il considère l'idée très bonne, structurante, comme une sorte de Ligue B sous l'égide de la FFvolley. Mais on perd trois clubs (Istres, Mougins, Levallois).

Michel COZZI indique que l'idée est de séparer les clubs avec 10 joueuses professionnelles des clubs totalement amateurs. Si la DNACG valide les projets clubs en termes de contrôle de gestion, il pense que c'est une bonne idée.

Christine MOURADIAN évoque l'iniquité de la wild card en Elite Access qui serait laissée à un club de N2 accédant ayant un projet économique viable.

Guillaume BITON considère a contrario que si un club est structuré avec un vrai projet, cela ne peut être que bénéfique pour le volley.

Yves BOUGET entend l'argument de l'équité sportive, mais pense également qu'il faut s'adapter à la réalité de la structuration des clubs.

Le Président décide d'ouvrir deux votes de principe (main levée) :

- *Le CA, après en avoir délibéré, décide de valider la création d'une division Elite Access F
(0 voix contre, 1 abstention)*
- *Le CA, après en avoir délibéré, décide de valider l'ouverture d'un travail sur un système de Wild Card des accédants N2 directement en Elite Access F
(Unanimité)*

6^{ème} RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide d'approuver les documents susmentionnés.

VI - POLE ADMINISTRATION & FINANCES

ADMINISTRATION (Sébastien FLORENT)

Les documents suivants sont soumis à approbation du CONSEIL D'ADMINISTRATION:

- ✓ Approbation et présentation des procès-verbaux :
 - Procès-verbaux du Bureau Exécutif (Cf. Annexes)
(0 voix contre, 1 abstention)

Le PROCÈS-VERBAL du BUREAU EXECUTIF du 7 avril vous a été transmis, avec les modalités de sélection pour le JO ; certes avec un retard à cause d'un problème électronique. Dans tous les cas, les projets de PROCÈS-VERBAL de BUREAU EXECUTIF sont envoyés au fur et à mesure donc Sébastien FLORENT invite les intéressés à revenir vers lui pour leurs remarques et observations.

- Procès-verbaux du Conseil d'Administration (Cf. Annexes)

Sébastien FLORENT indique ne pas avoir eu le temps de rédiger le précédent PROCÈS-VERBAL du CONSEIL D'ADMINISTRATION pour cause de charge de travail en hausse.

- Procès-verbal du Conseil de Surveillance (Cf. Annexes)
- Procès-verbaux des commissions (Cf. Annexes)
(*Unanimité*)

7^{ème} RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide d'approuver les documents susmentionnés.

- ✓ Intervention du Président de la COMMISSION FÉDÉRALE STATUTS ET RÈGLEMENTS sur les documents à produire lors des ré affiliations des GSA gérées par les LRVB (Cf. Annexes)

Gérard MABILLE indique qu'un certain nombre de GSA sont affiliés/validés par les LIGUES RÉGIONALES en l'absence d'informations/documents requis. La situation serait préoccupante dans certaines LR.

Sébastien FLORENT intervient en rappelant que, pour les LIGUES RÉGIONALES et CD, l'envoi des PROCÈS-VERBAL de leurs ASSEMBLÉE GÉNÉRALE sont obligatoires.

- ✓ Commission Fédérale :
 - Approbation de la Cellule Fédérale contre les violences sexuelles et sexistes : M. Wissam BAAMARA, nouveau membre (Cf. Annexes)

8^{ème} RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité la nomination de Wissam BAAMARA.

Il est demandé si des commissions régionales dédiées doivent également être créées.

Eric TANGUY répond par la négative, le processus étant élaboré afin que les clubs, COMITES DEPARTEMENTAUX et LIGUES RÉGIONALES fassent remonter l'information à la cellule VS de la FFvolley.

D'ailleurs, un changement de la dénomination pourrait être opportune, afin de traiter des sujets plus larges de l'éthique et de l'intégrité.

- ✓ Ressources Humaines : point de situation

Sébastien FLORENT présente deux nouvelles arrivées au sein des effectifs de la FFvolley (Cf. Annexes) :

- Mattias BERNARD, Assistant Evènementiel
- Antoine DURAND, responsable juridique ici présent

- ✓ Organisation de l'assemblée générale des 9 et 10 juin 2023 (Cf. Annexes) :

Les éléments suivants sont soumis à approbation du CONSEIL D'ADMINISTRATION :

- Approbation de l'ordre du jour
(*Unanimité*)
- Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale des 20-21 mai 2022
(*0 voix contre, 1 abstention*)
- Approbation des statuts de la Ligue Nationale de Volley
(*0 voix contre, 2 abstentions*)

9^{ème} RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide d'approuver les éléments susmentionnés.

- Présentation et approbation des vœux (Cf. Annexes)

Gérard MABILLE procède à la présentation des vœux présentés devant la COMMISSION FÉDÉRALE STATUTS ET RÈGLEMENTS :

- Vœu 3 :

Un accord de principe est validé par le CONSEIL D'ADMINISTRATION pour travailler sur la mise en place de ce vœu, étant entendu qu'il faudra « *aller chercher des ressources non négligeables* ».

- Vœu 4 :
La question réside dans le fait de déterminer si l'examen d'acuité visuelle (prévue pour le CERTIFICAT MÉDICAL DE NON-CONTRE-INDICATION requis pour être arbitre) est une donnée médicale et donc soumis au secret afférent.
Etant donné les difficultés pratiques que cela pourrait engendrer, le vœu d'obliger les marqueurs à fournir un examen d'acuité visuelle est rejeté.
- Vœux 5 & 7 : rejetés ;
- Vœu 9 : à l'étude ;
- Vœu 10 : retiré ;
- Vœu 19 : rejeté ;
- Vœu 24 : rejeté (pour des raisons de légalité) ;
- Vœu 25 : rejeté ;
- Vœu 26 : rejeté ;
- Vœux 28, 31 & 32 : rejetés ;
- Vœu 35 : mis à l'étude

Il est procédé à la présentation des vœux présentés devant la COMMISSION FÉDÉRALE D'ARBITRAGE :

- Vœu 11 :
Un accord de principe est validé par le CONSEIL D'ADMINISTRATION sous réserve que ce soit « *faisable informatiquement* », étant entendu qu'un cloisonnement des accès informatiques sera nécessaire.
- Vœu 27 : rejeté
- Vœu 29 : accordé ;
- Vœu 33 : rejeté ;

Il est procédé à la présentation des vœux présentés devant la COMMISSION FÉDÉRALE SPORTIVE :

- Vœu 1 :
Rejeté, à réétudier en 2024 selon les dispositions de la FIVB ;
- Vœu 2 : rejeté ;
- Vœu 6 : rejeté (hors sujet) ;
- Vœu 12 : rejeté ;
- Vœu 13 : accordé, dans la mesure du possible ;
- Vœu 14 : mis à l'étude ;
- Vœu 15 : rejeté ;
- Vœu 16 : rejeté ;
- Vœu 20 : mis à l'étude ;
- Vœu 21 : rejeté (cf. 6) ;
- Vœu 30 : mis à l'étude.

Il est procédé à la présentation des vœux présentés devant la CFM :

- Vœu 8 : rejeté ;
- Vœu 34 : rejeté ;

Eric TANGUY fait observer en aparté que les vœux, dont la procédure est prévue au Règlement Intérieur de la FFvolley, ont pour essence la recherche de l'intérêt général, mais dont la soumission au vote de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ne doit en aucun cas être motivé par un intérêt particulier.

✓ Approbation des modifications réglementaires - (Cf. Annexes)

- Règlement Général des licences et GSA (avec Gérard MABILLE) + article 49 Le Club Jeunes

Gérard MABILLE présente les modifications réglementaires afférentes au RGLGSA, qui ouvrent à débat sur les points suivants :

- Sur l'article 40, le transfert des droits en cas de dissolution d'un GSA pose juridiquement question : cet article n'est pas adopté mais mis à l'étude ;
- Sur l'article 34,
 - Yves BOUGET considère que la définition du JIFF donnée par la FFvolley a un impact sur les règlements LIGUE NATIONALE DE VOLLEY, dont il est le Président, et regrette que la LIGUE NATIONALE DE VOLLEY n'ait pas été

consultée et s'opposera en conséquence par principe au texte tel qu'il est rédigé ;

- Axelle GUIGUET indique en réponse que la définition est moins contraignante qu'en Italie par exemple.
 - Eric TANGUY initie une réflexion sur la possibilité de discuter avec la LIGUE NATIONALE DE VOLLEY sur cette définition d'un JIFF dans le cadre de la négociation sur la convention FFvolley/ LIGUE NATIONALE DE VOLLEY en cours.
- Sur le pack création, il est décidé de ne pas valider les propositions de modifications réglementaires.

10^{ème} RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide d'approuver les modifications réglementaires susmentionnées, à l'exception de celles afférentes aux articles 34, 40 et au pack création.

(0 voix contre, 1 abstention)

- Règlement Général de l'Encadrement Technique en Championnat de France (avec Eric SAGOT)
- Résolution de la CFEE : Projet d'évolution du dispositif de formation continue des amateurs (FCA)

Eric SAGOT présente les modifications réglementaires afférentes au RGETC, et le projet d'évolution du dispositif de formation continue des amateurs.

Certaines remarques sont formulées, telles que :

- Les implications réglementaires induites entraînent la nécessité de bien corrélérer l'évolution du dispositif de FCA au règlement des DAF ;
- Jean-Louis LARZUL souhaite que la FFvolley fasse « attention au saut en termes d'obligation de formation continue pour les clubs » que cela engendre ; Eric SAGOT indique à cet égard que le dispositif est moins contraignant qu'auparavant, dans le sens où les obligations en termes de FCA sont élargies à tous les membres licenciés d'un GSA.

11^{ème} RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide d'approuver les modifications réglementaires et le projet d'évolution du dispositif de FCA susmentionnés.

(0 voix contre, 2 abstentions)

- Règlement Général d'Arbitrage

Eric TANGUY indique que le RGA n'a pu être étudié par le BUREAU EXECUTIF - via les discussions habituelles préparatoires - en amont du présent CONSEIL D'ADMINISTRATION.

En outre, les justifications afférentes à chaque proposition de modification réglementaire n'ont pas été communiquées.

En conséquence, hormis si les membres du CONSEIL D'ADMINISTRATION souhaitent étudier article par article les modifications réglementaires liées au Règlement Général de l'Arbitrage, il est proposé de retirer ces modifications du vote du CONSEIL D'ADMINISTRATION.

12^{ème} RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas traiter les propositions de modifications réglementaires du Règlement Général de l'Arbitrage.

- Règlement Général des Epreuves Sportives comprenant les tableaux des catégories d'âge (avec Pierre MERCIER)

13^{ème} RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide d'approuver les modifications réglementaires du RGEN susmentionnées.

(0 voix contre, 3 abstentions)

- Le Règlement Général des Devoirs d'Accueil et de Formation (avec Michelle AKILIAN)

14^{ème} RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide d'approuver les modifications réglementaires du RGDAF susmentionnées.

(2 voix contre, 2 abstentions)

- Le Règlement de la DNACG

Antoine DURAND explique succinctement les propositions de modifications réglementaires DNACG :

- Jusqu'à maintenant, lorsque le contrat de travail de joueur professionnel n'était pas homologué, celui-ci basculait en joueur amateur et n'était ainsi plus comptabilisé dans la masse salariale « pro » du club contrôlée par le dispositif DNACG : en cas de changement de statut de « joueur pro » à « joueur amateur », la rémunération salariale de ce dernier sur un emploi non professionnel sera ainsi intégrée à la masse salariale du club objet du contrôle de la DNACG ;
- Afin de satisfaire un objectif d'équité entre les clubs devant la DNACG (CACCF et CS DNACG), il est proposé de ne plus déclarer recevable les pièces comptables apportées dans le cadre d'une procédure de conciliation obligatoire devant la conférence des conciliateurs du CNOSF, qui n'auraient pas déjà été fournies dans le cadre d'un contrôle antérieur DNACG par les commissions fédérales compétentes ;
N.B. : La LIGUE NATIONALE DE VOLLEY a inscrit la même disposition dans son règlement CACCP

15^{ème} RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité les modifications réglementaires du règlement DNACG susmentionnées.

FINANCES (Christian ALBE)

N.B. : Monique BERNARD s'absente de la réunion du CA, donnant pouvoir à Yves BOUGET.

- ✓ Points d'information
- ✓ Préparation de l'assemblée générale (points financiers)
 - Approbation du bilan et compte de résultat 2022 (Cf. Annexes)

Christian ALBE présente les comptes de résultats 2022 certifiés par le cabinet d'expertise comptable missionné en tant que commissaire aux comptes (CAC) de la FFvolley.

Christian ALBE initie sa présentation en mettant l'accent sur une forte progression des licences « payantes ».

Ensuite, sur les partenariats, la médaille d'or olympique de l'équipe de France Masculine a été un tremplin avec la signature des contrats EREA, HERBALIFE, etc. qui permettent 1,34 millions d'euros de produits afférents.

Sur le secteur Formation, une évolution positive notable – avec les préparations au BP, DE et DES - est à souligner, avec des produits valorisés à 300k €.

Les résultats sportifs de l'équipe de France en VNL 2022 ont également permis d'engranger des produits d'exploitation non négligeables.

Les équipes de beach-volley ont également subventionnées par la FIVB à hauteur de 220 k \$.

A tout cela s'ajoutent les organisations, notamment de beach-volley, les aides ANS et COVID qui permettent d'atteindre un résultat positif de 154 k € sur ces items.

Sur le bilan comptable, Sébastien GONÇALVES-MARTINS demande à Christian ALBE quelle est la capacité d'autofinancement de la FFvolley.

Christian ALBE répond que les fonds sociaux de la FFvolley sont estimés à un peu plus de 3 millions d'euros.

Sébastien GONÇALVES-MARTINS pense notamment à la réflexion quant à un investissement en matière de :

- Recrutement d'un directeur général ;
- Digitalisation de la relation avec les licenciés (espace Clubs).

Eric TANGUY indique que la FFvolley a la capacité financière d'investir, preuve en est le projet Horizon 2028.

De même, le changement des locaux de la FFvolley est envisageable voire pressant, afin d'accueillir le personnel FFvolley dans de meilleures conditions de travail, qui commencent à se dégrader, l'espace est notamment manquant pour recruter.

Le siège n'est ni fonctionnel, ni bien situé.

Sur la digitalisation, Eric TANGUY déclare qu'un travail a été initié avec une mise à l'étude du développement d'une application dédiée, mais cela nécessite une migration globale de tout notre système Espace Clubs, ce qui ne se fera pas dans la précipitation.

Sébastien FLORENT précise que la réflexion d'une refonte du site internet est en cours, tout comme la digitalisation du service Formation.

Sur les charges, Cynthia BAGATTO demande que représentent les 813 k€ de dettes fiscales et sociales. Christian ALBE répond qu'il s'agit des primes VNL.

Puis, Cynthia BAGATTO interroge le pourquoi de la hausse des coûts de facturations. Christian ALBE répond que cette hausse est liée au service Formation en progression.

16^{ème} RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide d'approuver le bilan et compte de résultat 2022.

(0 voix contre, 2 abstentions)

- Approbation du budget de la Challenger Cup (Cf. Annexes)

Le budget de la Challenger Cup révisé fait état d'un résultat à 2705 €, avec une participation financière de la FFvolley à hauteur de 280 k€.

La billetterie devrait en effet être « moyenne » pour diverses raisons.

En outre, le budget de l'évènement ne bénéficie d'aucune rentrée financière en termes de droits TV.

Surtout, sur les charges, l'organisateur FFvolley est obligé de prendre en charge la production TV pour toutes les équipes du tournoi – en d'autres termes, pour les TV étrangères -, alors qu'aucune chaîne de télévision française ne veut retransmettre la compétition.

- Approbation du budget révisé de la VNL (Cf. Annexes)

Eric TANGUY indique à titre liminaire que le cahier des charges (CC) de la FIVB est plus qu'exigeant, que ce soit en matière d'encadrement médical, d'assurances, de luminosité/salle (alors que la salle d'Orléans est toute neuve !), d'hébergement (pourtant logés en hôtel Mercure).

En outre, la FIVB demandait le reversement d'1 \$ par billet, puis par billet vendu. Cette disposition contractuelle a été supprimé car les fédérations nationales européennes ont fait bloc ; aucun pays européen n'a d'ailleurs signé ce CC.

Le budget de la VNL fait état d'un résultat à 0 €, avec une participation financière de la FFvolley à hauteur de 300k €.

Sur les charges, l'hébergement coûte 405k € HT.

Sur les produits, la billetterie est prometteuse, à hauteur de 420 k € TTC à date, c'est-à-dire 80% de l'objectif fixé précédemment en CA.

Sur ce point, Eric TANGUY entend attirer l'attention des membres du CONSEIL D'ADMINISTRATION sur le fait que, selon le sondage effectué auprès du public des finales de Coupe de France professionnelle, le grand public représente presque 75% des recettes Billetterie. Yves BOUGET

appuie cette affirmation en rappelant qu'une politique de visibilité du sport professionnel à l'aune du « sport spectacle » offre une pérennité supérieure.

- Approbation du budget prévisionnel 2023 révisé (Cf. Annexes)

Le budget prévisionnel 2023 révisé fait état d'un résultat 2023 à -622 k€.

Eric TANGUY précise que, par précaution et comme habituellement, les prévisions sur les recettes (que ce soit en termes de licences, marketing, sponsoring) sont très prudentes.

17^{ème} RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver les budgets révisés susmentionnés.
(0 voix contre, 2 abstentions)

- Approbation de la tarification saison sportive 2023/2024 (Cf. Annexes)

Christian ALBE rappelle que les tarifs des licences & droits suivent proportionnellement la courbe du coût de la vie (inflation) : +5,57%.

Les 1 € d'augmentation par licence décidés auparavant pour les saisons 2022/2023 et 2023/2024 ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'augmentation de tarif.

Ce n'est en revanche pas le cas des amendes, qui ne sont pas modifiées.

Sébastien GONÇALVES-MARTINS considère que la gratuité pour les lignes E51/E52 en Compet'Lib' et Masters peut être problématique étant donné le coût financier de ces compétitions pour la FFVolley.

Il est ainsi décidé que les engagements en Compet'Lib' soit portés à 40 € (dont 20 € reversés aux CD) et à 25 € pour les Masters (sans reversement aux CD).

18^{ème} RESOLUTION : Sous réserve de cette modification, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la tarification de la sportive 2023/2024 susmentionnée.

- Approbation du budget prévisionnel 2024 (Cf. Annexes)

Le budget prévisionnel 2024 fait état d'un résultat 2024 à -350 k€.

Au stade encore primitif, Eric TANGUY indique que ce budget prévisionnel a été élaboré sur les mêmes bases que 2023 en termes de produits (licences & partenariats), de charges de personnel et de déplacement (DTN).

En outre, Sébastien FLORENT indique que 300k € devront être investis sur la billetterie des JO.

En effet, au lieu des 6800, le CNOSF a alloué à la FFVolley 2406 places précisément pour l'Indoor H & F et tout le tournoi de beach-volley.

19^{ème} RESOLUTION : le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide d'approuver le budget prévisionnel 2024.
(0 voix contre, 2 abstentions)

Les annexes ont été insérées dans la brochure AG consultables en cliquant sur le lien suivant : http://extranet.ffvb.org/data/Files/Instances_ffvb/ag_ffvb/ag2023/AG2023_LILLE_LESQUIN-BROCHURE.pdf

VII. POLE OUTRE-MER

VIII. POLE DEVELOPPEMENT

- ✓ Point d'étape Horizon 2028

Michelle AKILIAN procède à la présentation du point d'étape sur le dispositif Horizon 2028.

Sur ce point, Eric TANGUY indique avoir travaillé sur un tableau de suivi statistique afin de bien estimer les objectifs fixés dans les conventions de développement, déterminer s'ils sont trop facilement ou trop difficilement atteignables et éventuellement les amender.

✓ Autres projets

En outre, Michel AKILIAN aborde les différents projets suivis par le service Développement de la FFvolley :

- Appel à projets Volley Outdoor ;
- Formation des dirigeants de demain avec le CNOSF : sur 30 places, les 4 candidats de la FFvolley ont été reçus pour cette formation sous forme de session de visioconférence et de 2 week-ends en présentiel ;
- Educ' Volley Version 3 : lancement imminent ;
- Evolution positive sur le Pass'Sport ;
- Sur le dispositif ministériel Activité Physique Quotidienne (APQ), il faudra émettre des propositions en produisant un support de projet convaincant.

IX. POLE PROMOTION (Eric TANGUY)

✓ Point d'étape de la billetterie JOP (cf. ci-dessus : budget prévisionnel 2024)

X. POLE COMMUNICATION (Sébastien FLORENT)

Sébastien FLORENT indique que le projet de « *tout regrouper sous la page fédérale* » est en cours.

XI. POINTS DIVERS

- ✓ Etat des licences
- ✓ Siège Fédéral (Cf. Annexes)

Eric TANGUY présente un projet de nouveau siège fédéral, étant donné que la FFvolley ne dispose actuellement pas d'un outil de travail et d'accueil rêvé.

Bien entendu, la LIGUE NATIONALE DE VOLLEY est la bienvenue car le bâtiment présenté dispose de la place pour accueillir les deux instances du Volley, qu'Eric TANGUY souhaite voir toujours réunies.

Yves BOUGET indique à cet égard que la LIGUE NATIONALE DE VOLLEY avait aussi pour projet de quitter la ville de Choisy-le-Roi.

Eric TANGUY demande à ce que le CONSEIL D'ADMINISTRATION se positionne et procède corollairement à un vote de principe sur la mise en vente du bâtiment du siège social actuel de la FFvolley et afin de le missionner pour rechercher de nouveaux locaux.

20^{ème} RESOLUTION : le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la mise en vente du bâtiment du siège social de la FFvolley et de missionner le Président de rechercher de nouveaux locaux.

✓ ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de la FFvolley 2024

Prévue à Paris en juin 2024, les tarifs et corollairement le budget de l'évènement risquent d'exploser.

En conséquence, Eric TANGUY propose que la FFvolley réfléchisse au report de cette AG parisienne à 2025, et que l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024 soit organisée par la Ligue PACA, prévue initialement pour 2025.

Plus de point n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18 heures le 22 avril 2023.

De tout ce que dessus, a été dressé procès-verbal qui a été signé par le Président et le Secrétaire Général de la FFvolley.

Le Président
Eric TANGUY

Le Secrétaire Général
Sébastien FLORENT